

**Azubi-Bacpro**  
Procédure pour demande d'aide financière pour la  
Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)

Dispositif spécifique OFAJ – bourse pour les élèves Azubi-bacpro		Bourse complémentaire de la Région si l'aide de l'OFAJ ne suffit pas
<b>Quand faire la demande ?</b>	Au moins un mois avant chaque période de formation professionnelle	
<b>Où faire la demande ? A qui l'envoyer ?</b>	<p>Se connecter à la <a href="#">plateforme de demande de subvention Electra</a> et créer un dossier. Dans les types de bourse, sélectionner "Bourse en filière Azubi-Bacpro".</p> <p>Contact : Juline Monnier T.06 11 57 56 75   <a href="mailto:transfrontalier@ofaj.org">transfrontalier@ofaj.org</a></p>	<p>En ligne à l'adresse suivante <a href="https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-regional-mobilites-lyceens/">https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-regional-mobilites-lyceens/</a> Vous devez vous constituer un compte et remplir le formulaire Contact : Sylvie Truffet T. 03 26 70 74 69 / <a href="mailto:sylvie.truffet@grandest.fr">sylvie.truffet@grandest.fr</a></p>
<b>Quand et comment reçoit-on la notification ? Nombre de commissions pour décider des attributions</b>	Pour les PFMP, l'accusé de réception est envoyé par mail, un courrier est adressé au chef d'établissement pour l'attribution officielle.	Un accord de principe est envoyé par courrier à l'établissement après le dépôt en ligne de la demande si celle-ci est recevable. Envoi de la notification par courrier une fois la subvention votée lors de l'une des 4 à 5 commissions prévues chaque année
<b>Montant bourse</b>	Plafond de 150€/semaine si non logé Plafond de 75€/semaine si logé sur place ou si l'élève fait des allers-retours quotidiens	Aide comprenant l'aide pour le logement et les frais de transport à <b>hauteur des dépenses engagées</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 150€/semaine si non logé</li> <li>• Plafond de 75€/semaine si logé et nourri</li> </ul>
<b>Durée minimale et maximale de la période</b>	Adaptation selon les exigences de la formation. Le stage peut être effectué de manière continue ou discontinue	3 semaines minimum / 8 semaines maximum
<b>Justificatifs à fournir</b>	<p><b>Au moment de la demande :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RIB de chaque bénéficiaire</li> </ul> <p><b>Après la réalisation de la PFMP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- attestation de stage de chaque bénéficiaire, avec la durée et le lieu du stage, datée et signée par l'entreprise (+ cachet)</li> </ul> <p>Les établissements ont un mois pour envoyer les justificatifs</p>	<p>Certificat attestant de la présence des élèves en stage de date à date, état des dépenses réelles avec justificatifs, RIB de l'établissement</p> <p>Dans un délai de 3 mois après la fin de la PFMP</p>
<b>Délai pour recevoir l'aide</b>	Aide financière envoyée à l'établissement ou aux familles par virement une fois le décompte réalisé et les justificatifs réceptionnés <a href="#">sur la plateforme Electra</a> .	Aide financière envoyée à l'établissement par virement une fois le certificat réceptionné et après le vote de la subvention lors d'une commission permanente